Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction Question n° 370 de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF: DDLPV2012016

Signataire: MG/SR

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR: Benoît LOGRE

OBJET : signature de la convention d'aide financière à l'investissement et de la convention "prestation de service-agrément centre social"avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le centre social Roser au Landy.

EXPOSE:

Dans sa délibération adoptée le 22 septembre 2011 relative à la création du Centre social Roser sur le quartier du Landy, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une phase de préfiguration et de recherche de financements en vue de la création de ce deuxième centre social sur la ville.

De septembre 2011 à septembre 2012, le travail de préfiguration a donc été mené par le service Démocratie locale et développement social des quartiers en collaboration avec la Direction de la petite enfance, la Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques et les structures partenaires. Il a été suivi par un comité de pilotage présidé par M. Benoît LOGRE et réunissant notamment les élus de quartier, la CAF ainsi que la Fédération des centres sociaux du 93.

Ce travail a abouti d'une part à un **programme de travaux** de rénovation (deuxième tranche de la réhabilitation du Centre Roser) visant à la réalisation des locaux du centre social et d'une halte garderie dont le fonctionnement sera étroitement lié avec celui du centre, d'autre part à l'élaboration d'un **projet social** fixant les objectifs, le cadre d'intervention, les moyens et les modalités de fonctionnement du centre social. Ses orientations ont été présentées au Bureau municipal du 3 décembre 2012.

Les travaux de rénovation, dont le lancement et le plan de financement ont été approuvés par le Conseil Municipal par des délibérations adoptés respectivement au CM du 12 avril 2012 (n° 93) et au CM du 31 mai 2012 (n° 143), sont actuellement en cours ainsi que le recrutement de l'équipe du centre social et de la halte jeux, la structure devant ouvrir officiellement ses portes en janvier 2013.

Suite aux demandes de subvention et au travail partenarial mené dans le cadre du comité de pilotage, la CAF a accordé à la ville d'une part, une aide financière à l'investissement d'un montant de 24 392€ pour les travaux liés à la création du centre social, dont la moitié en subvention et la moitié en prêt, d'autre part, un agrément « centre social » de 28 mois, soit du

 $1^{\rm er}$ septembre 2012 au 31 décembre 2014, comportant une prestation de service « Fonction animation globale et coordination » calculée selon la formule suivante :

[(Total annuel des dépenses de pilotage + quote-part de logistique) limitée à un plafond fixé annuellement par la CNAF] x 40%

Le montant prévisionnel pour 2013 devrait être de 30 220€.

Ainsi, au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales :
 - une « convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement », ci jointe,
 - une « convention d'objectifs et de financement centre social », pour le financement du fonctionnement de la structure, ci-jointe
- d'autoriser le maire à percevoir lesdites subventions accordées par la CAF.

Annexes:

- projet de « Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement » entre la CAF et la ville d'Aubervilliers
- projet de « Convention d'objectifs et de financement centre social » entre la CAF et la ville d'Aubervilliers

ANNEXE

Projet de création d'un centre social au Landy

Contexte

Actuellement rénové sur une première tranche, le Centre Roser est ouvert depuis mars 2010. Il accueille trois structures : le Centre de loisirs élémentaire (Aubervacances Loisirs), la Maison de jeunes Serge Christoux (OMJA), et la démarche quartier. Le nouvel équipement offre des locaux plus grands, mieux adaptés, avec notamment un bureau polyvalent, deux salles mutualisées, une salle multimédias, et une cuisine pédagogique.

La présence des structures de l'enfance, de la jeunesse et de tous les publics a permis de développer un partenariat novateur. Le centre Roser est identifié comme lieu d'activités, de loisirs associatifs et de diffusion des informations sur les services à la population.

D'ores et déjà, au centre Roser, différents publics se croisent, ce qui correspond à l'un des objectifs des Centres sociaux : renforcer le lien social en favorisant la rencontre de plusieurs catégories de population.

Le service Démocratie Locale, en s'appuyant sur les partenariats bien ancrés du quartier du Landy, a mis en œuvre, dans le cadre des préconisations de l'Evaluation sociale partagée, des activités qui visent le renforcement du lien social et le développement social local :

- projet autour de la nutrition « du plaisir dans nos assiettes »
- ateliers sociolinguistiques qui ciblent l'insertion professionnelle
- permanences d'écrivain public
- sorties culturelles et de loisirs
- animation autour des projets d'amélioration du cadre de vie (dont le jardin des fissures)
- soutien aux associations locales qui participent au développement social et culturel.

Cependant, de part la situation sociale du quartier et les évolutions en cours notamment avec la densification de la population dans la cadre du PRU, de nombreux besoins restent aujourd'hui insatisfaits.

L'Evaluation Sociale Partagée menée en 2007 et actualisée en 2010, a fait émerger un certain nombre de constats sur lesquels il est possible de s'appuver :

- La fragilité du lien social (relations intergénérationnelles difficiles, tissu associatif fragile et peu structuré, faible implication dans la vie locale, tendance à un certain clivage anciens/nouveaux habitants)
- Le manque de structures pour la petite enfance, à mettre en perspective avec la forte augmentation de densité de la population en cours
- La nécessité d'intégrer les nouveaux habitants
- La forte demande de soutien à la parentalité
- L'accompagnement des familles qui se trouvent encore pour beaucoup dans une grande précarité (persistance de problèmes liés au logement, accès à la santé, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, maîtrise de la langue française etc.)

Ainsi, la deuxième tranche de restructuration du centre Roser offre l'opportunité de développer un certain nombre de services pour apporter des réponses au regard des problématiques identifiées ci-dessus, et en les intégrant de façon cohérente dans un projet d'animation globale de type centre social.

L'expérience du premier centre social, la Maison pour Tous Berty Albrecht, ouverte en septembre 2010, apporte d'ores et déjà les éléments de bilan positif, avec une nette évolution des publics accueillis, le développement de nombreux services de proximité en matière sociale, culturelle et à caractère intergénérationnel, et l'animation d'un partenariat riche sur le territoire.

Les perspectives :

Ainsi, au vu des besoins du quartier et de ses habitants, de nombreux projets d'utilisation du nouvel équipement peuvent être envisagés.

Au niveau de la petite enfance :

Début 2011, une nouvelle association d'assistantes maternelles du quartier a demandé à utiliser une salle une demi-journée par semaine pour se retrouver avec les enfants dont elles ont la garde. Leur projet n'a pas pu être accompagné au sein de la structure, du fait de l'inadaptation des locaux à l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Provisoirement accueillie à la PMI, l'association pourrait développer par la suite son activité au centre Roser.

Par ailleurs, le Relais des assistantes maternelles, situé au centre ville, est sollicité par des assistantes maternelles demeurant sur le quartier et qui ne peuvent se rendre dans les locaux du RAM car le trajet est long compte tenu du fait qu'elles se déplacent avec des tout petits. La perspective de décentraliser certaines activités du RAM sur le secteur de la Plaine apparait donc comme pertinente compte tenu de l'arrivée permanente de familles dans les nouveaux logements et de grandes entreprises sur le secteur.

De plus, avec le déménagement de la PMI au premier semestre 2012 et sa reprise en gestion par le Conseil général, le service de halte-garderie qui était assuré deux fois par semaine dans ses locaux sera fermé. Or ce service permet notamment aux femmes qui fréquentent les cours de français au centre Roser de faire garder leurs enfants sur ces créneaux et représente pour ce public une condition essentielle pour leur accès aux premières étapes d'un parcours d'insertion et d'autonomie.

Enfin, la promotion des métiers de la petite enfance, avec des actions spécifiques sur la connaissance des métiers, pourrait être une perspective intéressante à développer en direction du public en recherche d'emploi du quartier et plus largement sur le secteur ouest de la ville.

Le projet de développement de cet axe sera travaillé avec le service Petite enfance, et s'inscrira dans le cadre plus large des services aux familles et de leur développement.

Au niveau du développement social :

Depuis la réouverture du centre Roser, de nouvelles activités ont été développées sur la base des besoins identifiés dans l'ESP, en partenariat avec de nombreux services et associations : permanences d'écrivain public, d'une assistante sociale du service social municipal, d'un médiateur de l'ABDI et du CLLAJ, ateliers cuisine et rencontres sur la nutrition dans le cadre du projet « Du plaisir dans nos assiettes », rencontres ponctuelles conviviales et festives. Les activités en cours précédemment ont été maintenues et renforcées, ainsi les ateliers sociolinguistiques développent désormais une partie de leur parcours de formation avec les outils informatiques de la salle multimédia, et les associations du quartier ont pu reprendre leurs cours de gymnastique et leurs réunions associatives dans le nouvel équipement.

Avec la perspective du centre social, la demande de lieux de rencontre et d'échange pourra trouver davantage de réponses avec le développement d'ateliers cuisine ou couture, en lien avec l'espace d'accueil des petits enfants. Des cours d'informatique pour les adultes et les seniors sont également très demandés. Par ailleurs, les cours de français devraient être renforcés avec l'ouverture par le Greta d'une nouvelle action de formation dans le cadre du marché de l'OFII. Les permanences, notamment d'écrivain public et du service social, font face à une forte demande et pourraient tout à fait être développées, ainsi que tout type d'ateliers favorisant l'accès à l'autonomie des personnes (ateliers mobilités par exemple avec la RATP, séances d'information collective sur l'accès aux droits etc.).

Enfin, le travail partenarial avec la CAF et avec la maison pour tous Berty Albrecht peut permettre de développer de nouveaux axes (sorties culturelles et familiales, animations, etc.).

Les orientations d'aménagement proposées pour la réalisation de la seconde tranche de réhabilitation du centre Roser

La surface concernée par la deuxième tranche de restructuration mesure environ 113 m² Il est donc proposé qu'elle soit dédiée sur 60 m² à l'aménagement d'une salle adaptée à l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Les m² restants seront aménagés de façon moins spécifique de manière à jouir d'une polyvalence des usages (salle polyvalente et bureau supplémentaire).

La question de l'avenir du jardinet se pose également, avec le souhait, sous réserve de faisabilité technique, de pouvoir réaliser une extension (type véranda mais avec un toit en dur compte tenu du problème récurrent de jet d'ordures des étages supérieurs), même si les accès du centre social resteront des petites portes (murs porteurs).

Concernant le programme de restructuration, la DBMT travaillera donc à partir des besoins d'espaces définis cidessus, en tenant compte des nombreuses contraintes techniques par rapport à l'existant (notamment les murs porteurs).

<u>Le calendrier de la préfiguration du centre social et de la seconde phase de restructuration du centre</u> Roser:

Juillet / octobre 2011:

Bureau Municipal du 11/07/11

Conseil municipal du 22 septembre 2011

Actualisation de l'évaluation sociale partagée avec les partenaires du quartier.

Constitution du cercle partenarial élargi – groupe scolaire intercommunal, RAM, autres services...

Finalisation de la programmation des travaux de restructuration de la seconde tranche du centre Roser

Mi- Septembre 2011:

Comité de pilotage :

Octobre / décembre 2011 :

Montage du budget du futur centre social

Conseil Municipal pour la validation de l'APS et l'autorisation de demande de subvention à la CAF pour l'investissement.

Novembre 2011 / mars 2012 :

Rédaction et validations du projet social

Mars 2012:

Comité de pilotage

Suivi des travaux

Avril 2012:

Recrutement de l'équipe du centre social :

juin 2012

Présentation du projet à la commission CAF pour agrément

Livraison de l'ensemble pour la rentrée scolaire 2012

Budget:

Le coût TTC estimé dans la maquette ANRU est de 701 212 €, dont la subvention ANRU s'élève à 381 094 €. Un financement de la CAF pourra également être obtenu, à hauteur de 700 € / m² dans le cadre de la demande d'agrément du centre social, dans la limite de 500m² et d'une participation d'au moins 10% de la ville. Le Centre social Roser a été mis dans les priorités 1 du PPI (avec un coût net de 320 118€ pour la ville, mais qui sera sans doute moindre en raison du financement possible de la CAF).

Concernant les frais de fonctionnement, à titre de comparaison, la « Maison pour tous Berty Albrecht » nécessite un budget annuel d'environ 200 000€ (charges de fonctionnement et 4 postes : directeur, animateur, référent administratif, agent d'accueil), avec une participation de la CAF à hauteur de 54 000€.

Les travaux d'extension du Square Roser démarreront au mois d'octobre 2011, durant environ 1 an. Il serait préférable que les 2 chantiers se déroulent en même temps. Les travaux relatifs au Centre Roser pourraient commencer au 1er trimestre 2012, durant environ 5 mois.

Le projet social devra être achevé pour le printemps 2012.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF: DDLPV2012016

Signataire: MG/SR

OBJET : signature de la convention d'aide financière à l'investissement et de la convention "prestation de service-agrément centre social" avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le centre social Roser au Landy.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire CNAF n°56 du 31 octobre 1995,

Vu la lettre-circulaire CNAF LC n° 196 du 27 juillet 1998,

Vu la délibération n°298 du 27 novembre 2008 adoptant le projet de création d'un centre social multi-sites et autorisant le maire à solliciter un agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis,

Vu la délibération n°73 du 7 avril 2011 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2015,

Vu la délibération n°267 du 13 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics des quartiers Cristino Garcia-Landy,

Vu la délibération n°244 du 22 septembre 2011 approuvant la création d'un centre social au Landy et les demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu la délibération n°143 du 31 mai 2012 approuvant le plan prévisionnel de financement de la deuxième tranche de travaux du centre Roser

Vu le budget communal,

Considérant l'importance pour la ville de créer un deuxième centre social sur le quartier du Landy comme rappelé dans les exposés des délibérations n°298, n° 244 et n°143 citées cidessus et figurant dans les priorités 1 du Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2015 de la ville,

Considérant les résultats positifs en termes de renforcement du lien social du premier centre social « maison pour tous Berty Albrecht » créé en 2010-2011 sur les quartiers nord de la ville,

Considérant le Programme de Rénovation Urbaine mené actuellement sur le quartier Cristino Garcia-Landy,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- une convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement, ci jointe,
- une convention d'objectifs et de financement centre social, pour le financement du fonctionnement de la structure, ci-jointe

AUTORISE le maire à percevoir lesdites subventions accordées par la CAF.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire L'Adjoint délégué